

# « La loi de Refondation clouée au pilori »

Ce sont ceux qui ont porté la Loi depuis 2013 qui le disent : « Une réforme ne peut s'appliquer que si les acteurs se l'approprient ». Or, le rapport du Comité de suivi de la loi de refondation publié le 13 janvier dernier sonne comme un aveu : la refondation et son cortège de contre-réformes ne passent pas. Le rapport pointe la mise en œuvre « difficile » voire « extrêmement difficile » de cette loi.

## La loi de Refondation est rejetée par les enseignants

« Le comité de suivi <sup>1</sup> ne peut qu'être frappé par l'insuffisance de l'appropriation de la cohérence de la loi par les enseignants. » Ce n'est pourtant pas une découverte. Depuis le rejet du décret sur les rythmes scolaires dès janvier 2013, jusqu'à l'exigence d'abrogation de la réforme du collège par les enseignants avec leurs syndicats, la Refondation de l'école a réalisé l'unité des personnels contre elle. Résistance qui fait craindre au comité de suivi que cela ne compromette la mise en œuvre de la loi. Comment expliquer autrement que la réforme des programmes, la mise en place des nouveaux cycles et du socle commun, aient été repoussées à la rentrée 2016 ?

## Le problème de l'école, c'est le manque de moyens

Le jargon technocratique ne saurait masquer la réalité. « Ainsi, concernant l'efficacité des dispositifs, elle est difficile à évaluer eu égard à la sous-affectation des moyens, avec un effet de décalage entre le discours officiel rappelant l'importance de l'investissement programmé et le réel, les postes n'étant pas tous effectivement pourvus. » Traduisons : personne n'est dupe, les 60 000 postes affichés par la loi n'ont d'existence que dans les slogans ministériels. La vérité, c'est que les classes sont pleines à craquer, les écoles et les établissements de plus en plus sous tension.

## Un bilan désastreux

Le tableau dressé par le rapport n'est guère plus reluisant lorsqu'il s'agit de la formation des enseignants, dont le cadrage national reste « insuffisant », pas plus que sur d'autres aspects comme « la priorité au primaire, peu à peu diluée en tant que priorité. » « D'où un sentiment important de déception et des attentes encore très fortes », souligne le document parlementaire. C'est le moins qu'on puisse dire. Les personnels de leur côté n'ont pas attendu les conclusions du comité de suivi pour faire ce constat : la loi de Refondation a aggravé les inégalités, désorganisé les conditions de travail, appauvri les enseignements et mis à mal le statut des enseignants pour achever la transformation de l'école républicaine en école des territoires. Dans ces conditions, la loi de Refondation doit être abandonnée.

Comme tous les services publics républicains, l'école n'échappe pas à la politique d'austérité : salaires bloqués, postes fermés, contre-réformes destructrices. Il s'agit d'arrêter cette politique en construisant le rapport de force indispensable. C'est l'objectif de la grève du 26 janvier qui lie les fonctionnaires sur l'augmentation des salaires et les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sur l'abrogation de la réforme du collège.

<sup>1</sup>Présidé par Yves Durand, député PS du Nord, rapporteur de la loi sur la refondation de l'école,

